Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260717-2026_07_55-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 17 juillet 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le dix-sept juillet deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
04/07/2026

Date d'affichage
04/07/2026

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Anaïs BIDAULT, Isabelle JUGÉ, Magalie MOY, Germaine MURZEAU-COBETTO, Cynthia QUÉRO.

M., Cyril LE FUR, Victor LE NAGARD, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Pablo ROUILLÉ, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT.

Absents : Sylviane AYMÉ, Sylvain BOSCHAT.

Absent(e)s excusé(e)s : Blaise BLEUNVEN a donné pouvoir à Alain TRUBUIL, Françoise LE CAM a donné pouvoir à Ludovic VICENT, Sandra LE NOUVEL a donné pouvoir à Magalie MOY, Antoine STEVENS a donné pouvoir à Raoul RIOU.

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Numéro de la Délibération :
2026-07-55

Adoption du règlement intérieur

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide

- D'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY
MAIRIE DE BON REPOS SUR BLAVET 22570	